

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES  
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECARBONES

ACTION 5.1.1 : METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE		ATTENUATION ET ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, CONSOMMATION D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ + COMMUNES PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<b>Contexte</b>	Centre Morbihan Communauté a pris la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités. L'EPCI a donc la possibilité de conduire sa propre politique en matière de mobilité, en coordination avec la Région Bretagne. Les besoins en mobilité sont très importants notamment chez certains publics (jeunes et plus âgées du territoire). Une enquête citoyenne réalisée auprès des habitants témoigne d'un inégal rapport à la mobilité en fonction de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle. La voiture est indispensable. Le taux de motorisation des ménages sur le territoire est très élevé par rapport à la moyenne départementale. Pour autant, le changement de transports moins polluants semble inévitable.		
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la pratique du vélo sur le territoire et réduire l'utilisation de la voiture</li> <li>• Réduire les émissions de polluants liées aux transports</li> <li>• Définir l'intérêt communautaire pour le schéma vélo de CMC</li> </ul>		
<b>Ce qui est déjà fait ou engagé</b>	Mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié Schéma Directeur Cyclable (en cours – validation prévue en juin 2024) Recrutement d'un chargé de mission Mobilité à mi-temps		
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION EN COURS – A POURSUIVRE</b> <b>ACTION RECURRENTE</b></p> <p><b>1. Aménagements du maillage cyclable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place les aménagements cyclables définis dans le schéma directeur vélo</li> <li>➤ Coordonner localement le maillage cyclable avec les communes, les EPCI voisins, le Département et la Région</li> <li>➤ Créer du stationnement vélo sécurisé au niveau des pôles générateurs de déplacements, cœurs de bourg et places intermodales</li> <li>➤ Entretien des aménagements cyclables existants ou futurs</li> <li>➤ Mettre en place du jalonnement vélo sur le réseau cyclable</li> <li>➤ Valoriser leur connexion au patrimoine et lieux remarquables</li> </ul> <p><b>2. Services et sensibilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser des bourses à vélo</li> <li>➤ Soutenir le développement de l'activité de réparation de vélo</li> <li>➤ Former à la pratique du vélo</li> <li>➤ Animation et communication</li> </ul> <p>⇒ <a href="#">Voir Schéma Directeur Cyclable pour plus de détails</a></p>		
<b>Lien avec d'autres actions ou programmes</b>	<b>Lien avec d'autres programmes de CMC</b>	Contrat de Relance pour la Transition Ecologique, Projet de territoire, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan de Mobilité Simplifié, Petite Ville de Demain	
	<b>Lien avec d'autres actions du PCAET</b>	Toutes les actions de l'axe 5.1 Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques	
PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Acteurs</b>	<b>Pilotes/agents référents CMC</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Public cible</b>
	<u>Pilote</u> : Aménagement/Mobilité– 0.25 ETP <u>Supports</u> : bâtiments, communication, SIG, TTC, tourisme – 0.02 ETP chacun <u>Associés/informés</u> : CODIR	communes de CMC et communes voisines, Département, Région, agriculteurs et propriétaires fonciers, associations vélo locales, cyclistes, écoles, entreprises, office de tourisme	tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
<b>Budget</b>	PPI Schéma Directeur Vélo - à définir		
<b>Financement</b>	Département (max 30%) : Soutien financier en faveur du développement des itinéraires cyclables et de leurs équipements <a href="https://www.morbihan.fr/fileadmin/Les_services/Aides_departementales/22_morbihan_6_ET03_mobilites_douces.pdf">https://www.morbihan.fr/fileadmin/Les_services/Aides_departementales/22_morbihan_6_ET03_mobilites_douces.pdf</a> Alvéole Plus accélère la création de places de stationnement pour les vélos, grâce à des cofinancements pour des prestations de conseil (prise en charge 100% pour identifier la localisation optimale du stationnement, et 40% pour les stationnements sécurisés vélos).		
<b>Echéance</b>	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>	<b>Source</b>	<b>Valeur cible (2030)</b>	
Nombre d'actions de sensibilisation	CMC	A définir	
Kms aménagés		A définir	
Nombre et type de stationnements vélo mis en place		A définir	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES  
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

Incidences environnementales	
<b>Incidences potentielles : +</b> (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)	
<b>Préconisation et mesures ERC :</b> (E) Dans le cadre de la création de voies (ou pistes) cyclables et piétonnes et d'espaces de stationnement, privilégier la conversion de voies et espaces existants plutôt que la création de nouvelles infrastructures (R) En cas de création de nouvelles infrastructures, privilégier des revêtements perméables, en particulier dans les zones naturelles protégées du territoire (C) Compenser les surfaces imperméabilisées (E, R) Prendre en compte les continuités écologiques et les milieux naturels dans les tracés de pistes cyclables et limiter l'accès aux zones naturelles protégées (tranquillité des espèces, éviter le piétinement et la dégradation) (R) Dans la création/l'aménagement des infrastructures, prendre en compte les trajets domicile-travail et les flux touristiques / week-end (R) Favoriser la multi-modalité des transports (Ex : minibus + vélo, ...)	<b>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /</b>